

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 21 JANVIER 2026

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (9)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Lucas BASSET, Rémi BAUDOT (arrivée à 21h40), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière adjointe), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier), Joël LE COZ (Secrétaire général adjoint), Sylvie MARCHESIN, Alix VILLAR.

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en distanciel ; Début de la réunion à 20h30.

1. Approbation définitive du compte-rendu du BD du 17 décembre 2025

Le compte-rendu du Bureau directeur du 17 décembre 2025 est approuvé définitivement à l'unanimité des présents après ajout de la phrase suivante au point 3 (Commissions – Finances) : *Vu le faible nombre de RDE sur 2025, il a été décidé d'aider, suivant les mêmes modalités, les stages ligue de perfectionnement 2025.*

2. Relations partenariales

- UNSS

Joël LE COZ a relancé le DNA UNSS en charge de la CO qui propose la signature de la convention. Le Président demande au Bureau directeur de déléguer celle-ci à la Secrétaire générale, après relecture du document transmis par la DTN.

- Journées Nationales de l'Agriculture

Valérie BERGER-CAPBERN présente les propositions dans la continuité de l'expérience de 2025 avec comme objectif de se donner de la visibilité : mise du logo FFCO sur leur site, proposition par la FFCO de jeux d'orientation (mission Orienteurs...) ; publicité pour les organisations locales FFCO. Le travail nécessaire pour la mise en place de cette action correspond à une demi-journée de salarié et une journée d'élu. Les discussions questionnent l'intérêt de cette participation, un peu éloignée de nos préoccupations, notamment en absence de relais au niveau local. Après échanges, le vote donne 3 pour ; 4 abstentions ; 1 contre.

- ONF

Le Président signale qu'il n'y a pas d'avancée au niveau des relations avec l'ONF, que les tensions deviennent de plus en plus fortes avec confrontation à des refus et que la difficulté rencontrée pour le Championnat de France LD 2026 n'a pu être débloquée qu'avec des supports politiques locaux.

Il signale que la Fédération Française de Randonnée pédestre a signé une convention seule avec l'ONF en acceptant la limitation à 75 personnes pour les randonnées organisées et des frais de dossiers variables selon les régions.

3. Commissions

- Finances

Benjamin CLEMENT-AGONI demande au Bureau directeur de valider la liste des dépenses récurrentes annuelles. Par rapport à 2024, ont été ajoutés les aides aux nouveaux clubs, le cadeau pour les jeunes diplômés. Le tableau, joint en annexe, est validé à l'unanimité.

Benjamin CLEMENT-AGONI informe du démarrage des travaux de clôture des comptes qui laisse augurer un déficit sur l'exercice 2025 de 15 à 20000€.

- Numérique

Rémi BAUDOT présente l'avancée des travaux pour le site vitrine. Il indique avoir eu une réunion hier avec le prestataire choisi au cours de laquelle un calendrier a été défini en vue d'une publication du nouveau site pour l'Assemblée Générale



de la Fédération : présentation de la maquette le 2 février ; validation définitive le 9 février ; développement terminé pour la mi-mars, la mise à jour se faisant ensuite progressivement.

En ce qui concerne le site métier, le 1^{er} run est en cours avec Kisis, le dossier étant suivi par Valérie BERGER-CAPBERN et Yann RICHARD.

4. Assemblées Générales des Ligues

Le Bureau directeur accepte la demande de dérogation de la Ligue Nouvelle-Aquitaine pour tenir son Assemblée Générale le 7 mars 2026.

La Fédération sera représentée aux Assemblées Générales des Ligues d'Occitanie le 24 janvier par le Président ; de Bourgogne Franche-Comté le 31 janvier par la Secrétaire générale ; de Nouvelle-Calédonie le 3 février en visio par le Président ; de Grand-Est le 7 février par Sylvie MARCHESIN (sous réserve), de Nouvelle-Aquitaine le 7 mars par Joël LE COZ. En raison de contraintes calendaires (séminaires IOF du 5 au 9 février), elle s'excuse auprès des ligues pour lesquelles il n'y aura pas de représentants.

5. Haut Niveau

Marie-Violaine PALCAU sollicite le Bureau directeur pour la revalorisation du tarif des vacations médicales et de celles des prestataires au regard de l'inflation, les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2 ans. Le Bureau directeur valide une augmentation de 10€, soit 230€ pour l'encadrement médical et paramédical et 210€ pour les prestataires techniques, logistiques.

Le Bureau directeur valide la demande de Maëlle BEAUVIR pour apposer sur ses tenues France le logo d'un sponsor, Chokaté.

Le Président informe le Bureau directeur que le dossier de candidature pour les WOC 2031 a été déposé avant le 31 décembre 2025. Il signale qu'une réunion s'est tenue hier avec la personne en charge des grands événements internationaux du ministère des Sports avec une écoute favorable et qu'un courrier d'intention de soutien a été demandé avant la visite terrain qui doit se tenir au printemps ou début d'été 2026. Il indique que l'Autriche a communiqué sur les réseaux sociaux avoir déposé un dossier de candidature avec un événement international chaque année (JWOC, Masters...) et que les rumeurs d'un dossier polonais ne sont pas confirmées.

6. Points divers

- Benjamin CLEMENT-AGONI sollicite le Bureau pour poursuivre les discussions sur l'abandon du pass' Découverte Compétition. Valérie BERGER-CAPBERN présente quelques chiffres sur les pass' : près du double de pass' Découverte Compétition par rapport au pass' Compétition ; moyenne et médiane des différents pass' délivrés par club : Loisir Santé 85 et 26 ; Découverte Compétition 76 et 27 ; Compétition 34 et 17. Il apparaît que le pass' Découverte Compétition est le plus utilisé par les clubs. La logique de mise en place des différents pass' est rappelée, le manque à gagner pour la fédération est discuté ainsi que les avantages et inconvénients de la suppression, l'alignement du tarif sur le pass' Compétition ou le choix d'un prix intermédiaire. Après échanges, le Bureau directeur décide de présenter le sujet lors du prochain Comité directeur, en vue d'une présentation en Assemblée Générale, avec une voix contre et 2 abstentions.
- Le Président présente la demande de Manuel ZENEVRE de devenir membre associé avec sa nouvelle structure Outdoor and Co. Le Bureau directeur valide à l'unanimité.
- Le Président signale qu'une réunion s'est tenue lundi dernier avec Yann MAREIGNER pour travailler sur la nouvelle convention entre la FFCO et les membres associés. Quelques points restent à affiner en vue d'une mise en place de cette convention à l'automne 2026.
- Pour donner suite à des questions, le Président demande au Bureau directeur de se prononcer sur la notion de famille, celle dans le Règlement Intérieur n'étant pas la définition du foyer fiscal. Il est arrêté la définition suivante : deux adultes mariés ou pacsés ou vivant en concubinage sous le même toit et leurs enfants à charge au sens fiscal (possibilité de rattachement des enfants majeurs jusqu'à 21 ans ou étudiant jusqu'à 25 ans ou handicapé sans limite d'âge).



- Le Président indique que certains Comités départementaux ont omis de mettre à jour leurs statuts lors de leur Assemblée Générale. Le Bureau directeur valide la proposition de laisser jusqu'au renouvellement d'affiliation fin 2026 pour cette mise à jour.
- À la suite du piratage du Compte Asso, la Fédération ainsi que plusieurs structures ont été touchées par des tentatives frauduleuses de prélèvement. Il convient d'être particulièrement vigilant et de demander le plus vite possible le rejet du prélèvement auprès de sa banque. Le Ministère sera informé de ce fait.

Fin de la réunion à 22h25.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET



ANNEXE : Liste des dépenses récurrentes à valider annuellement

Réfugiés Ukrainiens	Gratuité de la part fédérale de la licence tant que durera le conflit
Bénévoles intervenant pour le Haut Niveau	Gratuité de la part fédérale de la licence (liste fournie par la DTN)
Licenciés UNSS et UGSEL	Gratuité de la part fédérale de la 1ère licence FFCO
Aide nouveau club	Liste des aides (limitées à 2000€ sur 2 ans) : - Gratuité de l'affiliation les 2 premières années - Remise de la part fédérale de 3 licences compétition les 2 premières années - Ristourne de 20% sur la part fédérale des nouvelles licences les 2 premières années - Aide à la cartographie ou autre sur facture - Défraiement des frais de déplacements de bénévoles d'autres clubs pour l'aide à la mise en place d'entraînements, d'animations et/ou d'organisations.
Dispositifs scolaires « 2 heures de sport en plus au collège »	Pass' pris en charge par la Fédération. Pas d'informations récentes sur les modalités de mise en œuvre.
WOW : aide	1000€ (répartition à définir par la commission Jeunes)
WOW : Titres de participation	Gratuité du Pass'Loisir Santé (jeunes et adultes)
Manifestation solidaire	Exonération de redevance à hauteur de 50 % du don versé et dans la limite de 50 % de la redevance due (sur présentation du justificatif de versement du don)
Aide RDE / stage Ligue jeunes	15€ par jeune (par RDE/stage) 14 -18 ans Prise en charge de prestations DTN
Evénements « Sport Planète » dans le cadre du partenariat avec la MAIF	1500€ reversés à chaque organisateur
Bons cadeaux	Plafond de 40€ par bon
Aide à l'organisation du Challenge National des écoles de CO	2000€ sur justificatif (facture d'achat de prestation)
Cadeaux participants au Challenge National des Ecoles de CO	Plafond de 10€ par jeune
Cadeaux jeunes diplômés	Plafond de 15€ par jeune
Conférence des Présidents de Ligue	Prise en charge des frais d'un représentant par ligue

